Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_141-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_141

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Élections professionnelles des représentants du personnel au Comité technique - Organisation d'un vote électronique

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_141-DE

Dans le cadre de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 32, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a instauré un Comité technique (obligatoire dans chaque établissement employant au moins cinquante agents).

Les prochaines élections professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale sont fixées au mois de décembre 2018, imposant le renouvellement des représentants du personnel dont le mandat, d'une durée de 4 ans, vient à échéance au Comité technique.

Par délibération du Conseil d'agglomération n°C_2018_109 du 28 juin 2018, et après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité technique de la Communauté d'Agglomération Dracénoise a été fixé à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Pour l'organisation de ces élections professionnelles, il est proposé de procéder à un vote électronique par internet, comme modalité exclusive d'expression des suffrages, tel que prévu par le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'appuie sur un prestataire organisant le vote électronique. Ce vote électronique sera permis, par le biais d'une plateforme web, depuis plusieurs supports : téléphone mobile de type smartphone, tablette et ordinateur. La plateforme web aura donc pour fonctionnalités de réaliser les opérations d'élection des représentants du personnel, permettre de visualiser les listes électorales, les listes de candidats, ainsi que les professions de foi des organisations syndicales. Les administrateurs et les membres du bureau de vote seront formés à l'utilisation de cette plateforme, en 2 temps : tutoriel 1 mois avant le scrutin, et formation sur la plateforme 7 jours avant le scrutin.

Les électeurs recevront, par courrier postal individuel, à leur domicile, au moins 15 jours avant le début du scrutin, des codes d'accès permettant l'authentification sur la plateforme de vote, la notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales (ou un lien vers une vidéo de démonstration), des listes de candidats et professions de foi. Les codes perdus ou non reçus seront désactivés et de nouveaux codes fournis aux électeurs concernés.

Le scrutin se tiendra le 6 décembre 2018 de 0h à minuit. Les opérations de vote électronique par internet peuvent être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance. Un numéro téléphonique spécifique d'assistance sera mis à disposition des électeurs pendant la période de scrutin.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail, un bureau de vote électronique, ouvert de 8h à 18h, sera installé à l'Hôtel Communautaire.

Les modalités d'organisation du vote électronique sont précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_141-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Administration générale et Communication - Modernisation de l'action publique et relations citoyennes réunie 5 septembre 2018, ainsi que l'avis favorable du Comité technique réuni le 24 septembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- accepter les conditions d'organisation d'un vote électronique ci-dessus décrites, ainsi que dans l'annexe jointe à la présente délibération, pour les élections des représentants du personnel au comité technique, dont le mandat vient à échéance en décembre 2018,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à l'organisation des élections professionnelles par vote électronique,
- autoriser Monsieur le Président à représenter la Communauté d'Agglomération Dracénoise, pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.